Ondes URBAINES

VILLES de FRANCE
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

jeudi 08 Février 2024 - n°416

Institutions - Sécurité et protection des maires et des élus locaux : les députés approuvent la proposition de loi
Développement économique - Point de conjoncture : une fin d'année 2023 marquée par une stagnation de l'activité économique
Urbanisme - Pénurie de foncier selon le dernier baromètre d'Arthur Loyd
Social - Les associations d'élus locaux et plusieurs acteurs associatifs sollicitent une rencontre avec Catherine Vautrin
Energie - Lancement de « Bail Renov' »
Services publics - Chaque année, 1,7 milliard d'euros est consacré au fonctionnement des bibliothèques municipales
Enseignement supérieur - Save the date : Séminaire annuel du réseau des collectivités locales pour l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
Agenda - Notez bien !

INSTITUTIONS

Sécurité et protection des maires et des élus locaux : les députés approuvent la proposition de loi

Au terme de deux jours d'examen, les députés ont approuvé hier la proposition de loi renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux.
Ce texte transpartisan, issu du Sénat, prévoit tout d'abord d'aligner les peines encourues pour violences commises contre des élus ou leurs proches sur les violences volontaires sur agents des forces de sécurité intérieure. Pour ce délit spécifique, les peines maximales sont de 7 ou 10 ans de prison dans les cas les plus graves. Par amendement, ces peines ont été élargies aux violences commises contre d'anciens élus.
La peine de travail d'intérêt général (TIG) viendra compléter les sanctions actuellement prononçables en cas d'injure publique proférée contre des élus ou d'autres personnes dépositaires de l'autorité publique. La peine de TIG a également été étendue par les députés aux outrages et à la diffamation publique. Une circonstance aggravante a en outre été prévue pour les cas de harcèlement, notamment en ligne, lorsque la victime est titulaire d'un mandat électif.
Les députés ont également soutenu l'article 2 bis, introduit au Sénat, qui allonge de 3 mois à un 1 an le délai de prescription en cas d'injures et de diffamation publique, dans les cas où elles visent un élu ou un candidat à un mandat électif.
Par ailleurs, le texte rend automatique (sans décision préalable du conseil municipal) l'octroi de la protection fonctionnelle aux maires et aux adjoints victimes de violences, de menaces ou d'outrages qui en font la demande. L'octroi automatique de la protection fonctionnelle s'appliquera également, après amendement des parlementaires, aux présidents et vice-présidents des conseils régionaux et départementaux, ainsi qu'aux conseillers ayant reçu délégation, de même qu'aux victimes anciens élus municipaux, départementaux et régionaux ayant exercé des fonctions exécutives.
Au-delà de ces mesures, les députés ont appelé à une plus vaste réforme du statut de l'élu local, pour faire face à la crise des vocations. La députée (Renaissance) du Nord Violette Spillebout et le député (GRD) de Seine-Maritime Sébastien Jumel ont rappelé avoir déposé une proposition de loi en ce sens.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

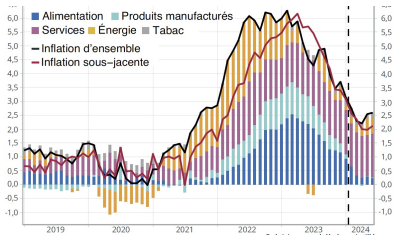

Point de conjoncture : une fin d'année 2023 marquée par une stagnation de l'activité économique

D'après un point de conjoncture récent réalisé par l'Insee, fin 2023, l'activité a stagné dans la zone euro comme en France, pour le deuxième trimestre consécutif. L'investissement s'est replié dans la plupart des pays, pénalisé par les coûts de financement. L'atonie européenne contraste avec le dynamisme des États-Unis où la croissance est vigoureuse, poussée par les soutiens publics et la bonne tenue de la consommation.
En France, les enquêtes de conjoncture signalent une croissance toujours hésitante. Le climat des affaires a reculé tout au long de l'année 2022 et au premier semestre 2023 sous l'effet du choc inflationniste et du resserrement

monétaire. Il se stabilise depuis, à un niveau un peu inférieur à sa moyenne de longue période.
La situation conjoncturelle des secteurs d'activité est contrastée : favorable dans les matériels de transport où le potentiel de rebond reste important, dégradée dans la construction neuve mais aussi dans l'agro-alimentaire.
Dans l'ensemble, l'horizon s'éclaircirait légèrement début 2024 : la désinflation se confirme en effet (+3,1 % en janvier ; +2,6 % attendu en juin), ce qui soutiendrait le pouvoir d'achat des ménages. Leur confiance s'améliore progressivement et la consommation serait le principal moteur de l'activité au premier semestre 2024. La croissance du PIB serait toutefois modérée (+0,2 % par trimestre) car l'investissement, tant celui des entreprises que celui des ménages, resterait mal orienté.

Télécharger la note de conjoncture de l'Insee

URBANISME

Pénurie de foncier selon le dernier baromètre d'Arthur Loyd

Spécialisé dans l'immobilier d'entreprise, le cabinet de conseil *« Arthur Loyd »* a publié ces derniers jours son baromètre sur l'attractivité des métropoles et des agglomérations. Selon ce document, 113 000 hectares vont manquer en France métropolitaine d'ici 2030 en vertu de l'application de la loi ZAN et seront autant d'espaces qui manqueront pour loger les Français et développer l'industrie dans les territoires.
Toujours selon l'étude, 20 bassins d'emplois sont particulièrement touchés et concentreraient plus de 25 % de ces hectares manquants. Le Grand Ouest, le bassin toulousain et le couloir rhodanien sont concernés.
La sobriétéfoncière aura pour conséquence d'accroitre la difficulté rencontrée par les nouveaux investisseurs à s'implanter sur le territoires. En 2023 au cours du premier semestre, 12,8 milliards ont été investis dans les filières vertes dont 75 % dans ces vingt bassins de vie. Pour rappel et selon le rapport de Rollon Mouchel-Blaisot, 22 000 hectares vont être nécessaires pour réussir le défi de la réindustrialisation en France.
Parallèlement, les besoins en logements, en services et en équipements continueront de croître et en particulier dans ces territoires en tension qui devront forcément attirer des compétences, et donc des ménages.
Enfin, cette étude propose notamment de simplifier les normes et processus administratifs. Pour rappel, en juillet 2023 le Parlement avait voté de nouvelles dispositions qui donnaient plus de pouvoir aux collectivités territoriales dans l'application des objectifs liés au ZAN, tout en assouplissant certaines dispositions.

Accéder au baromètre

SOCIAL

Les associations d'élus locaux et plusieurs acteurs associatifs sollicitent une rencontre avec Catherine Vautrin

Madame Catherine Vautrin
Ministre
Ministère du Travail, de la Santé
et des Solidarités
127 rue de Grenelle
75700 Paris

A la suite de sa cérémonie des vœux, l'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (UNCCAS) a réuni autour d'elle associations d'élus locaux et associations caritatives pour travailler sur le sujet de la grande pauvreté.
A la suite de ce temps de travail collectif, une lettre commune fût adressée le 5 février à la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, Catherine Vautrin. L'UNCCAS, *Villes de France* et sept autres associations d'élus (AMF, Régions de France, Intercommunalités de France, France Urbaine, APVF, AMRF et Ville & Banlieue) ainsi que le Secours catholique, la Fédération des acteurs de solidarité et le collectif s'inquiètent de la situation sociale que connait notre pays.
L'ensemble de ces acteurs, *« confrontés quotidiennement à une accentuation des situations de précarité »* s'accorde sur l'urgence à agir et sur la nécessité d'un *« véritable sursaut ».*
Une rencontre avec la Ministre est donc sollicitée afin *« d'envisager une conférence de consensus de nature à non seulement partager ces éléments de diagnostic mais aussi et surtout parvenir à mettre en œuvre rapidement des mesures concrètes et pragmatiques ».*

Retrouvez la lettre adressée à la Ministre

ENERGIE

Lancement de « Bail Renov' »

Ce lundi, l'État et l'association *« Bail Renov' »* ont lancé un dispositif d'aide gratuit pour apporter des conseils aux bailleurs et aux locataires dans le cadre de la rénovation énergétique des logements en location.
En complément de la plateforme France Renov', ce dispositif est lancé par des acteurs du logement et de la rénovation énergétique et sera financé par les certificats d'économies d'énergie.
Des réunions d'informations pour les bailleurs et/ou les locataires ainsi que des visites à domicile seront programmées au courant de l'année 2024. L'objectif de l'association est de conseiller plus de 6000 ménages au cours des prochains mois.
Aussi, plus de 16 000 bailleurs de logements ayant un DPE E, F ou G seront contactés afin de les aider dans la rénovation énergétique de leurs biens. Pour rappel, ces logements seront progressivement interdits à la location : G au 1er janvier 2025, G au 1er janvier 2028 et E au 1er janvier 2034.
Ce dispositif est dès à présent disponible dans 27 départements, puis sera étendu à l'ensemble du pays d'ici fin d'année.

Lien vers le site

SERVICES PUBLICS

Chaque année, 1,7 milliard d'euros est consacré au fonctionnement des bibliothèques municipales

L'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL) vient de faire paraître un numéro spécial (Cap sur n°23) proposant un référentiel de coût de fonctionnement des bibliothèques municipales, à travers différents indicateurs. Ceux-ci ont été élaborés par l'OFGL à partir de l'exploitation des données des comptes de gestion (DGFiP) et d'informations traitées par le Ministère de la culture.

Un équipement essentiellement communal
Le bloc communal est l'acteur prépondérant des bibliothèques publiques en France. Sur les quelques 15 880 établissements de lecture publique qui maillent le territoire français, 79% sont à la charge des communes et 17% à la charge des intercommunalités. Le bloc communal assure ainsi un service public qui est la première porte d'entrée vers la culture au sein des territoires.
Au croisement de différentes politiques publiques telles que l'insertion, la petite enfance, l'éducation et la culture, les bibliothèques proposent des services différents d'un territoire à l'autre. Cette offre s'appuie sur une large palette d'activités, tant sur les missions de prêt et de conservation des documents (numérique, portage à domicile…) qu'au-delà (expositions, rencontres, ateliers, manifestations hors les murs…).

1,7 milliards d'euros en fonctionnement
L'ensemble des dépenses de fonctionnement des bibliothèques des communes et intercommunalités peut être estimé à 1,7 milliard d'euros pour l'année 2022. En 2019, celui-ci aurait été de 1,6 milliard d'euros, soit une légère augmentation de 6,5% en trois ans.
81% de ces charges de fonctionnement sont constituées des frais de personnel. Ce poids prépondérant augmente avec la taille de la commune comme avec les superficies des équipements et leur plage horaire.
Le second poste de dépenses est celui de l'enrichissement des fonds par l'achat de livres et de ressources documentaires, à hauteur de 7,4% des charges : un poste essentiel à la mission première des bibliothèques et à la valorisation des fonds documentaires.
Au-delà des coûts moyens, chacun de ces indicateurs présente des disparités fortes qui s'expliquent notamment par les différences d'équipement entre communes. En 2022, le coût moyen par m² est estimé à 431 euros pour les bibliothèques municipales. Il augmente avec la taille de la commune. Le coût par habitant résidant dans la commune s'élève lui à 30,4 euros en moyenne.

Un équipement porteur de charges de centralité
Du fait des logiques de rayonnement des équipements, les communes avec un niveau de centralité plus important dépensent plus par habitant pour leurs bibliothèques, puisque celles-ci accueillent des publics plus larges.
Les données extra-financières disponibles en 2019 permettent de proposer des indicateurs prenant en compte l'activité des bibliothèques. Ainsi, le coût moyen par inscrit actif en bibliothèque est de 161 euros en 2019. Celui-ci [illegible] commune. Le coût moyen pa[illegible]

indicateur ne se concentre cependant que sur une seule activité parmi la diversité de celles proposées en bibliothèque.
A partir des fréquentations, dont le comptage reste en grande partie estimatif, le coût moyen des bibliothèques municipales par passage s'élève à 10,6 euros en 2019. Il diminue lui avec le niveau de centralité de la commune.
Un focus sur des intercommunalités qui ont l'entièreté de la dépense de toutes les bibliothèques de leur territoire, a par ailleurs permis d'observer les coûts des bibliothèques dans des territoires plus ruraux. De même que pour l'échelon communal, les coûts y sont plus faibles du fait de structures plus petites.
Face à ces dépenses de fonctionnement, la bibliothèque publique se caractérise par un accès toujours libre et gratuit. Les recettes tarifaires sont toutefois fréquentes concernant le prêt de document mais elles ne couvrent que 1,8% des charges de fonctionnement des communes concernées. L'essentiel du service est donc couvert par le budget général de chaque collectivité, éventuellement abondé par des dotations spécifiques de l'Etat.

Retrouvez le numéro 23 de Cap sur…

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Save the date : Séminaire annuel du réseau des collectivités locales pour l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

« Vies étudiantes, inégalités et territoires : quelles contributions des collectivités et des établissements, quels engagements des étudiants ? », sera le thème du prochain séminaire annuel du réseau des collectivités locales pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, qui se tiendra à Strasbourg, les 15 et 16 mai prochain.
L'essentiel de l'actualité de l'enseignement supérieur des années 2000 et 2010 s'est focalisé sur l'autonomie des universités, la montée en puissance des dispositifs du PIA (Programme d'investissements d'avenir) et un rapprochement fort entre les établissements et les intercommunalités.
Depuis quelques années, les initiatives nationales et locales en faveur de l'amélioration des conditions de vie des étudiants se sont multipliées. Les collectivités et établissements ont mobilisé des leviers afin de dépasser l'objectif structurel de l'attractivité, et proposer à leurs étudiants une offre de services de qualité dans les métropoles comme dans les antennes.

A l'heure actuelle, plusieurs questions se posent :
- Jusqu'où peuvent/doivent aller les collectivités en matière d'action sociale en faveur des étudiants et comment articuler leurs interventions avec celles des établissements, des Crous et des associations ?
- Comment impliquer davantage les étudiants dans la vie du territoire où ils poursuivent leurs études, en lien avec le renforcement de leur employabilité et de leur citoyenneté ?
- Comment desserrer les tensions sur le logement, les transports urbains, les équipements sportifs dans les grands centres et favoriser les parcours d'études sur différents territoires ?

Ainsi, le réseau des collectivités locales pour l'ESRI vous propose deux jours d'ateliers, plénières, visites et rencontres permettant de mieux saisir et de comprendre ce qui se joue localement dans la structuration de ces nouveaux liens et comment faire projet autour de la vie étudiante et son insertion dans le territoire.

Pour vous pré-inscrire

AGENDA

Notez bien !

Jeudi 4 & vendredi 5 juillet 2024
Congrès de *Villes de France*
Sélestat

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi